

Projet Educatif De Territoire-Plan mercredi

2022- 2025

Porteur du Projet Educatif De Territoire

EPCI : Communauté de communes Roussillon Conflent

Nom du correspondant : Marjorie DUQUESNE

Fonction : Directrice des services « Petite enfance » et « Jeunesse »

Adresse postale : 1, Rue Michel Blanc BP5 – 66130 ILLE SUR TET

Téléphone fixe, portable : 04.68.38.96.57 / 06.60.77.95.67

Courriel : direction-jeunesse@roussillon-conflent.fr

SOMMAIRE

1- Périmètre du Projet Educatif de Territoire

1-1 Public concerné

1-2 Aménagement du temps scolaire et périscolaire

2- Mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire

2-1 Besoins repérés sur votre territoire pour les maternelles d'une part et pour les élémentaires d'autre part

2-2 Rythme de la journée périscolaire

2-3 Modalités d'organisation

3- Plan mercredi

3-1 Organisation

3-2 Mise en valeur des richesses du territoire

3-3 Développement d'activités éducatives

4- Modalités d'information des familles

5- Modalités d'évaluation du PEDT et du plan mercredi

6- Pilotage du Projet Educatif de Territoire

7- Signature du Projet Educatif de Territoire

- Veuillez préciser si votre commune relève d'un dispositif spécifique (Politique de la Ville, ZRR, REP...) ; si votre PEDT est présenté dans le cadre d'un EPCI veuillez indiquer les communes qui relèvent de ces dispositifs :

La communauté de communes de Roussillon-Conflent est constituée de 16 communes : Montalba le Château, Belesta, Ile sur Têt, Néfiach, Millas, Corneilla la Rivière, Saint Féliu d'Amont, Corbère les Cabanes, Corbère, Saint Michel de Lottes, Bouleternère, Rodès, Glorianes, Boule d'Amont, Casefabre, Prunet et Belpuig.

- Veuillez préciser si votre EPCI est engagé dans une démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf : OUI

1-Périmètre du Projet Educatif de Territoire

- Indiquez les noms des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) périscolaires et des écoles concernées (pour les EPCI précisez dans quelles communes sont implantés les écoles et les ACM) :

▲ ACM Périscolaire ● Ecoles



COMMUNES	ECOLE	ACCUEILS PERI	ACCUEILS EXTRA
RPI Bélesta/Caramany	Maternelle Caramany Elémentaire : Bélesta	Accueil maternel et élémentaire sur Bélesta	/
Bouleternère	Maternel/Elémentaire	Accueil maternel et élémentaire	
RPI Corbère/Corbère les Cabanes	Maternelle : Corbère les Cabanes Elémentaire : Corbère	Accueil maternel et élémentaire sur Corbère	
Corneilla la Rivière	Maternelle/Elémentaire	Accueil maternel et élémentaire	
Ille sur Têt	Maternelle Wallon Maternelle Torcatis Elémentaire Langevin Elémentaire Pasteur	Accueil Mat Wallon Accueil Mat Torcatis Accueil Elèm Langevin Accueil Elèm Pasteur	Accueil Mat Torcatis ou Wallon Accueil Elèm Pasteur ou Langevin (selon travaux prévus par la commune)
Millas	Maternelle Elémentaire	Accueil maternel Accueil élémentaire	Accueil maternel Accueil élémentaire
Néfiach	Maternel/Elémentaire	Accueil maternel et élémentaire	
Rodès	Maternel/Elémentaire	Accueil maternel et élémentaire	/
St Feliu d'Amont	Maternel/Elémentaire	Accueil maternel et élémentaire	

Les communes de Montalba le Château, Saint Michel de Llottes, Glorianes, Boule d'Amont, Casefabre, Prunet et Belpuig n'ont pas d'école.

Les enfants domiciliés sur ces communes sont scolarisés dans les écoles des autres communes du territoire. Ils ont donc accès aux accueils de loisirs du territoire.

NB : Particularité Bélesta/Caramany

La commune de Caramany ne fait pas partie du territoire de la Communauté de communes Roussillon Conflent. Sur Caramany il y a une école Maternelle et sur Bélesta une école élémentaire.

Les enfants de maternelle de Bélesta sont scolarisés à Caramany et les enfants élémentaires de Caramany sont scolarisés à Bélesta.

Les enfants de Caramany fréquentent donc l'accueil de loisirs de Bélesta.

1-1 Public concerné

- Indiquez le nombre d'enfants concernés par école : (Effectifs 2022/2023)

NOM DE L'ÉCOLE :	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs de BELESTA	
MATERNELLES CARAMANY	16	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 2	Enfants accueillis dans les autres ADL du territoire
		Pause méridienne : 9	
		Soir : 2	
ELÉMENTAIRES BÉLESTA	19	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 3	Enfants accueillis dans les autres ADL du territoire
		Pause méridienne : 11	
		Soir : 3	

NOM DE L'ÉCOLE : À BOULETERNÈRE	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs de BOULETERNÈRE	
MATERNELLES	50	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 11	16
		Pause méridienne : 40	
		Soir : 22	
ELÉMENTAIRES	58	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 12	19
		Pause méridienne : 46	
		Soir : 15	

NOM DE L'ÉCOLE : ÉCOLE LES TILLEULS	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs de CORNEILLA	
MATERNELLES	67	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 20	17
		Pause méridienne : 40	
		Soir : 10	
ELÉMENTAIRES	99	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 25	17
		Pause méridienne : 70	
		Soir : 16	

NOM DE L'ÉCOLE :	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs de CORBERE ET CORBERE LES CABANES	
CORBERE LES CABANES : MATERNELLES +CP ET CE1	86	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 27	18
		Pause méridienne : 70	
		Soir : 36	
CORBÈRE : ELÉMENTAIRES (CE2/CM1/CM2)	95	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 32	25
		Pause méridienne : 64	
		Soir : 2	

NOM DE L'ÉCOLE : <u>PASTEUR</u>	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs PASTEUR (Ile Sur Têt)	
ELEMENTAIRES	224	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 62	46
		Pause méridienne : 130	
		Soir : 45	

NOM DE L'ÉCOLE : <u>LANGEVIN</u>	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs LANGEVIN (Ille Sur Têt)	
ELEMENTAIRES	134	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 38	Enfants accueillis à Pasteur
		Pause méridienne : 79	
		Soir : 51	

NOM DE L'ÉCOLE : <u>TORCATIS</u>	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs TORCATIS (Ille Sur Têt)	
MATERNELLES	98	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 18	35
		Pause méridienne : 69	
		Soir : 49	

NOM DE L'ÉCOLE : <u>WALLON</u>	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs WALLON (Ille Sur Têt)	
MATERNELLES	75	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 15	Enfants accueillis à Torcatis
		Pause méridienne : 30	
		Soir : 15	

NOM DE L'ÉCOLE :	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs de MILLAS	
MATERNELLES	153	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 20	28
		Pause méridienne : 65	
		Soir : 30	
ELEMENTAIRES	259	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 25	30
		Pause méridienne : 115	
		Soir : 33	

NOM DE L'ÉCOLE :	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs de NEFIACH	
MATERNELLES	57	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 19	22
		Pause méridienne : 43	
		Soir : 27	
ELÉMENTAIRES	101	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 28	23
		Pause méridienne : 76	
		Soir : 26	

NOM DE L'ÉCOLE : MARIE CHRISTINE GRAU	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs de RODES	
MATERNELLES	23	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 9	<i>Enfants accueillis à Bouleternère</i>
		Pause méridienne : 20	
		Soir : 8	
ELÉMENTAIRES	46	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 16	<i>Enfants accueillis à Bouleternère</i>
		Pause méridienne : 37	
		Soir : 7	

NOM DE L'ÉCOLE :	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Nom de la structure : Accueil de loisirs de ST FELIU D'AMONT	
MATERNELLES	56	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 31	16
		Pause méridienne : 51	
		Soir : 32	
ELÉMENTAIRES	98	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 40	18
		Pause méridienne : 83	
		Soir : 40	

La Communauté de communes compte **12 accueils de loisirs** :

- 6 structures maternelles et élémentaires : Bélesta, Corbère, Corneilla, Nésiach, Rodès et Saint Féliu d'Amont.
- 3 structures maternelles : Ille Torcatis, Ille Wallon et Millas.
- 3 structures élémentaires : Ille Pasteur, Ille Langevin, Millas

Il y a 2 classes ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) sur le territoire : 1 classe élémentaire à l'école Pasteur à Ille sur Têt et 1 classe élémentaire à Millas.

Nombre d'enfants accueillis au total sur le territoire :

	Nombre d'enfants scolarisés	Nombre d'enfants accueillis en ACM périscolaire Sur toutes les structures du territoire	
MATERNELLES	681 <i>Soit 37%</i>	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 172	152
		Pause méridienne : 437	
		Soir : 191	
ELÉMENTAIRES	1133 <i>Soit 63%</i>	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 281	178
		Pause méridienne : 591	
		Soir : 238	
TOTAL	1814	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi
		Matin : 453	330
		Pause méridienne : 1028	
		Soir : 429	

Sur l'ensemble des enfants scolarisés :

- 25 % fréquentent l'accueil du matin (38% maters/62% élémentaires)
- 57 % fréquentent la pause méridienne (42% maters/58% élémentaires)
- 24 % fréquentent l'accueil du soir (44% maters/56% élémentaires)
- 18 % fréquentent les accueils de loisirs le mercredi (46% maters/54% élémentaires)

1-2 Aménagement du temps scolaire et périscolaire

- Précisez les jours d'ouverture des ACM périscolaires inclus dans le PEDT :

Les accueils périscolaires sont ouverts :

- les lundis, mardis, jeudis, vendredis : avant et après les heures de classe
- les mercredis : en accueil à la journée ou à la demi-journée sans repas.

-Précisez les horaires scolaires et périscolaires :

	Début accueil Péri	Fin accueil Péri	Début classe	Fin classe	Début accueil Péri	Fin de pause	Début classe	Fin classe	Début accueil Péri	Fin accueil Péri
BELESTA Elémentaire	07 :30	08 :30	08 :30	11 :45	11 :45	13 :30	13 :30	16 :30	16 :30	18 :30
CARAMANY Maternelle	07 :30	09 :00	09 :00	12 :00	12 :00	13 :45	13 :45	16 :45	16 :45	18 :30
BOULETERNERE Maternelle et élémentaire	07 :30	08 :30	08 :30	12 :00	12 :00	13 :30	13 :30	16 :00	16 :00	18 :30
CORBERE LES CABANES Maternelle	07 :30	08 :50	08 :50	12 :00	12 :00	13 :45	13 :45	16 :30	16 :30	18 :30
CORBERE Elémentaire	07 :30	08 :45	08 :45	12 :15	12 :15	13 :55	13 :55	16 :30	16 :30	18 :30
CORNEILLA Maternelle	07 :30	08 :35	08 :35	11 :55	11 :55	13 :45	13 :45	16 :25	16 :25	18 :30
CORNEILLA Elémentaire	07 :30	08 :30	08 :30	12 :00	12 :00	14 :00	14 :00	16 :30	16 :30	18 :30
ILLE PASTEUR Elémentaire	07 :30	08 :45	08 :45	12 :15	12 :15	14 :00	14 :00	16 :30	16 :30	18 :30
ILLE LANGEVIN Elémentaire	07 :30	08 :30	08 :30	12 :00	12 :00	13 :50	13 :50	16 :20	16 :20	18 :30
ILLE TORCATIS Maternelle	07 :30	08 :30	08 :30	11 :45	11 :45	13 :50	13 :50	16 :15	16 :15	18 :30

ILLE WALLON Maternelle	07 :30	08 :30	08 :30	11 :50	11 :50	13 :45	13 :45	16 :10	16 :10	18 :30
MILLAS Maternelle	07 :30	08 :45	08 :45	11 :45	11 :45	13 :30	13 :30	16 :30	16 :30	18 :30
MILLAS Elémentaire	07 :30	08 :30	08 :30	12 :00	12 :00	13 :45	13 :45	16 :15	16 :15	18 :30
NEFIACH Maternelle et élémentaire	07 :30	08 :30	08 :30	12 :00	12 :00	14 :00	14 :00	16 :30	16 :30	18 :30
RODES Maternelle et élémentaire	07 :30	08 :50	08 :50	12 :00	12 :00	13 :50	13 :50	17 :00	17 :00	18 :30
ST FELIU Maternelle	07 :30	08 :35	08 :35	12 :00	12 :00	14 :00	14 :00	16 :30	16 :30	18 :30
ST FELIU Elémentaire	07 :30	08 :35	08 :35	12 :10	12 :10	13 :50	13 :50	16 :30	16 :30	18 :30

- Sur votre territoire existe-t-il une Convention Territoriale Education Artistique et Culturelle (CTEAC) ?

NON

- Si oui, quels liens envisagez-vous entre cette convention et les accueils périscolaires ?

- Y-a-t-il d'autres dispositifs spécifiques (PEL, CLAS...) ?

NON

2- Mise en œuvre du Projet Educatif de Territoire

2-1 Besoins repérés sur votre territoire pour les maternelles d'une part et pour les élémentaires d'autre part

En fonction des besoins éducatifs repérés quelles sont les orientations éducatives du PEDT ?

Une réunion de travail a été organisée avec la conseillère d'Education populaire du Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport, les conseillers pédagogiques des circonscriptions de Prades et du Ribéral de l'Education Nationale, la Directrice du Service Petite Enfance et Jeunesse, l'accompagnateur pédagogique du Service Jeunesse et la coordinatrice Petite Enfance, les Directrices des deux crèches du Territoire, les Directeurs des écoles, les Directeurs des accueils de loisirs, les élus et les parents d'élèves du territoire.

Synthèse de cette réunion :

BESOINS COMMUNS RECENSES / AXES A PROLONGES	Travail autour de la lecture. - Travail autour de l'écriture. - Nécessité de mieux articuler les temps pour le respect du rythme des mineurs (sas de décompression, heure de la sieste...). - Besoin d'activités physiques et sportives. - Volonté de prolonger ou d'initier des projets d'éducation à l'environnement et au développement durable. - Réorganisation des 3D. - Pérennisation des équipes. - Formation initiale et continue des équipes. - Temps de concertation interne et avec les équipes enseignantes. - Besoin d'accès aux médiathèques pour certains accueils de loisirs et écoles - Prise en compte des 10/11 ans (CM2)
PARTICULARITES BELESTA	- Locaux exigus, pas d'espace pour accueillir les parents. - Permettre à l'équipe accueil de loisirs d'être présente à une réunion de prérentrée avec les écoles et aux conseils d'école. - L'école et l'accueil de loisirs au cœur de l'animation du village : plusieurs fêtes organisées conjointement. Les familles sont également très impliquées. - Poursuivre les ateliers jeux d'échecs vers le périscolaire. - Développer un jardin pédagogique partagé s'il n'y a plus de restriction d'eau.
PARTICULARITES BOULETERNERE	- Ecole éloignée de l'ACM. - Manque d'infrastructures sur la commune, il faut systématiquement utiliser les transports pour aller dans les villages équipés. - Peu d'associations sur la commune - Développer le bon accueil des enfants à besoins particuliers (formation, lien avec la famille, agent supplémentaire...). Augmentation du nombre d'enfants accueillis. - Poursuivre le travail autour de la gestion des émotions. - Développer des projets d'éducation artistique et culturelle, d'éducation au numérique. - Développer l'accès aux infrastructures existantes. - Développer les passerelles crèches ⇒ accueil de loisirs maternel
PARTICULARITES CORNEILLA-LA-RIVIERE	- Nouvelles équipes de direction écoles et ACM. - Poursuivre le travail sur la gestion des émotions. - Poursuivre la participation aux événements proposés par l'association des parents d'élèves. - Améliorer le temps de passage à la sieste. - Développer un travail commun d'aménagement de la cour et la création d'une fresque murale commune. - Développer l'éducation au numérique et à la gestion des écrans.

PARTICULARITES CORBERE	- 2 sites séparés, transport scolaire matin, midi, 14h et le soir. - Médiathèque pas accessible aux écoles et à l'ACM. - Nécessité de créer du lien avec les familles pour l'école de Corbère. - Poursuivre les projets d'éducation artistique et culturelle. - Poursuivre les actions menées sur le village. - Poursuivre les projets sur le bien-être des enfants. - Développer des projets avec la médiathèque. - Partenariat avec l'association des parents d'élèves très présent (lien école/ACM)
PARTICULARITES ILLE MATERNELLES TORCATIS ET WALLON	- Ecoles éloignées du restaurant scolaire, transport en bus. - Développer les passerelles crèche, écoles, ACM (visite commune des autres structures). - Proposer une fresque commune école, ACM (Torcatis) - Poursuivre les projets de jardins pédagogiques partagés école, ACM. - Poursuivre l'apprentissage de la gestion des émotions (cabane à doudou, langage signé...). - Poursuivre et améliorer la mutualisation des ressources. - Développer l'apprentissage du respect (projet livre, jouets...). - Développer la citoyenneté
PARTICULARITES ILLE LANGEVIN	- Ecole éloignée du restaurant scolaire. - Poursuivre la mise en place du jardin pédagogique partagé. - Poursuivre l'activité « Echecs ». - Poursuivre les activités physiques et de pleine nature (randonnées, mobil'sport 66...). - Impliquer l'ACM dans les projets artistiques et culturels et activités d'expression de l'école autour des thématiques annuelles. - Développer la mutualisation des ressources. - Renforcer les liens avec l'équipe enseignante. - Développer le bon accueil des enfants à besoins particuliers (formation, lien avec la famille, agent supplémentaire...)
PARTICULARITES ILLE PASTEUR	- L'ACM est éloigné du restaurant scolaire. - Poursuivre l'échange avec l'ACM de Bourgogne. - Poursuivre et développer le partenariat avec la médiathèque. - Développer les activités scientifiques et techniques. - Développer le tri sélectif auprès des mineurs pour être en cohérence avec l'école. - Mettre en place une fresque murale commune avec l'école. - Renforcer les liens avec l'équipe enseignante.
PARTICULARITES MILLAS MATERNELLES	- Ecole éloignée du restaurant scolaire, transport en bus. - Bureau du directeur excentré. - Maintenir une stabilité de l'équipe. - Populations communautaires hétérogènes. - Poursuivre les passerelles crèches, ACM maternel, école maternelle, ACM élémentaire. - Redéployer les sas d'accueil des parents du matin et du soir (Arrêt lié au Covid).

PARTICULARITES MILLAS ELEMENTAIRES	- Ecole éloignée du restaurant scolaire. - Communautés hétérogènes. - Mettre en place des règles de vie communes de la cour. - Développer un jardin pédagogique partagé. - Développer des projets dans lesquels ACM, école et parents seront associés (100^{ème} jour, kermesse, fêtes de fin d'année...). - Développer le bon accueil des enfants à besoins particuliers (formation, lien avec la famille, agent supplémentaire...) - Pas de stabilité de l'équipe d'animation. Pas de titulaire.
PARTICULARITES NEFIACH	- Fermeture de la médiathèque, abandon du projet partagé autour du livre ACM, école. - Poursuivre l'animation de conseils d'enfants et la prise en compte de leur avis dans la construction des plannings. - Nécessité de diminuer les conflits dans la cour de récréation (dégenrer la cour, projet PHARE...). - Revoir l'heure de la sieste. - Développer un jardin pédagogique partagé. - Partenariat avec l'association des parents d'élèves très présent (lien école/ACM)
PARTICULARITES RODES	- Ecole éloignée du restaurant scolaire et 2 services : sieste tardive, les maternelles sont fatiguées. - Poursuivre les journées thématiques partagées ACM, école (journées déguisées). - Poursuivre la responsabilisation des gestes éco citoyens. - Développer les projets artistiques et culturels (éloignement), notamment en intégrant l'ACM dans un projet avec la DRAC. - Développer le partenariat avec la médiathèque. - Développer le bon accueil des enfants à besoins particuliers (formation, lien avec la famille, agent supplémentaire...)
PARTICULARITES SAINT-FELIU D'AMONT	- Mieux articuler les APQ scolaires avec les activités physiques et sportives de l'ACM. - Poursuivre et coordonner les différents projets d'éducation artistique et culturelle entre l'école et l'ACM (projet théâtre ACM, écrit travaillé en classe ? Chorale sur temps périscolaire ?). - Développer le bon accueil des enfants à besoins particuliers (formation, lien avec la famille, agent supplémentaire...)

- Comment la complémentarité entre la scolarité et les activités périscolaires se traduit-elle ?

A partir de ces éléments, des axes de travail et des objectifs en découlent :

Axe 1 : Considérer l'enfant dans sa globalité

- ⇒ Respect du rythme de l'enfant (sieste/sas de décompression...)
- ⇒ Prendre en compte les besoins de l'enfant (activités physiques et sportives, gestion des émotions...)
- ⇒ Favoriser la vie en collectivité et le bien vivre ensemble

- ⇒ Accueil des enfants à besoins particuliers (Classes ULIS, HandAvant66, formation et accompagnement des équipes...)
- ⇒ Accompagner et former les équipes d'animation (besoin de stabilité des équipes/repère pour les enfants et les enseignants, garantir le bien être des équipes...)

Axe 2 : Permettre la continuité éducative entre la sphère familiale, scolaire et péri scolaire

- ⇒ Poursuivre et renforcer les projets passerelles (crèches, écoles maternelles et élémentaires, structures ados)
- ⇒ Réaliser des projets communs avec l'école et/ou les familles : jardins pédagogiques partagés, kermesse, spectacle, 100^{ème} jour, fêtes de fin d'année, journée déguisée...
- ⇒ Renforcer et soutenir le partenariat entre les différents acteurs de l'action éducative :
 - Développer le lien avec l'Education Nationale (temps de concertation, réunion en commun avec les Directeurs des ADL, mise en place de règles de vie communes...)
 - Développer le lien avec les familles (améliorer la communication, permettre des temps d'échange et de partage..., impliquer les familles, faire participer les parents à la vie des ADL...)
 - Développer le lien avec les médiathèques (projet commun avec les écoles et les ADL)
 - Développer le lien avec les associations du territoire (association de parents d'élèves, associations sportives et culturelles...)

Axe 3 : Aider à la réussite scolaire de l'enfant et à son épanouissement

- ⇒ Développer les compétences de l'enfant concernant l'écriture et la lecture (mise en place d'activités axées sur la motricité fine, le conte, activités scientifiques, ...)
- ⇒ Permettre l'accès aux infrastructures : les médiathèques, gymnases, stade, piscine...
- ⇒ Réaliser des projets communs avec l'école : JO 2024, sur l'environnement (tri sélectif), éducation autour du numérique, fresque murale...
- ⇒ Permettre l'accès à la culture (activités culturelles et artistiques, éveil musical, visite du patrimoine du territoire...)
- ⇒ Sensibilisation à l'environnement et au développement durable (jardins pédagogiques partagés, tri sélectif, campagne anti-gaspillage...)
- ⇒ Favoriser la mobilité des enfants compte tenu du territoire étendu

Les passerelles :

- De la petite enfance vers l'école et l'accueil de loisirs :

Chaque année, les services d'accueil collectifs (les crèches) ainsi que le Relais Petite Enfance (RPE) ont pour objectif de préparer les jeunes enfants à une transition en douceur vers les structures d'accueil scolaires et extra-scolaires.

C'est à travers plusieurs initiatives comme la visite des locaux, le partage de temps communs avec des ateliers d'animation, que les jeunes enfants rencontrent les jeunes élèves en classe ou pendant les temps d'accueil de loisirs.

L'EAJE (Etablissement d'Accueil du Jeunes Enfant) « la Farandole » le RPE (Relais Petite Enfance) et l'école de Millas travaillent ainsi depuis plusieurs années à l'accueil des futures 1ères années de maternelle et ont pu mesurer les bénéfices de ces initiatives partagées.

Ce projet *passerelle* entre les écoles d'Ille sur Têt (Torcatis et Wallon), les Accueils de Loisirs et la crèche d'Ille « la Ruche », doit être amorcé prochainement.

- De l'accueil de loisirs maternel vers l'accueil de loisirs élémentaire :

Des échanges entre les accueils de loisirs maternels et élémentaires sont effectués après les vacances de Printemps : Des activités communes sont mise en place, des ateliers, des grands jeux... Avec visite des locaux pour certaines structures.

- De l'accueil de loisirs élémentaire vers les structures adolescents :

Cette passerelle permet aux jeunes du territoire scolarisés en CM2 de participer aux activités des structures ados dès le mois de juin de l'année en cours.

Les jeunes qui le souhaitent ont accès aux structures ados le soir après l'école le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour les vacances d'été, les familles ont le choix d'inscrire leur enfant soit aux accueils de loisirs, soit dans une structure ados.

2-2 Rythme de la journée périscolaire

- Précisez les modalités d'accueils des enfants (matin, pause méridienne, soir) :

- Précisez les contenus pédagogiques selon les temps d'accueil :

- Précisez les modalités de participation des enfants au choix d'activités et à l'organisation du périscolaire :

ACCUEIL DU MATIN

Les enfants sont accueillis de 7h30 jusqu'à l'ouverture des écoles (horaires différents selon les communes, voir chapitre 1-2).

L'enfant et la famille sont accueillis de façon échelonnée. Un temps d'échange est privilégié par l'équipe avec les familles afin de permettre une transition entre la maison, l'accueil du matin et l'école.

Des ateliers et projets d'activités sont proposés aux enfants qui le souhaitent.

Les enfants ont également la possibilité de jouer librement, en toute autonomie, avec la mise à disposition de jeux et jouets éducatifs (poupées, voitures, puzzles, figurines...

La possibilité de ne rien faire sera également proposée afin de permettre aux enfants qui le souhaitent juste de se reposer et se « réveiller » avant une journée d'école.

Passation avec l'école : Les enfants sont accompagnés jusqu'à l'école ou leur classe. Lorsque cela est possible, l'enseignant et l'animateur peuvent échanger.

PAUSE MERIDIENNE : TEMPS DE RESTAURATION + ACCUEIL PERISCOLAIRE

Temps de restauration :

Le temps de repas doit permettre à l'enfant de manger dans de bonnes conditions malgré les contraintes techniques, organisationnelle (plusieurs services, self, nombre d'enfants en augmentation...), d'espace, de volume sonore... Certains enfants doivent prendre le bus pour aller au restaurant scolaire (les maternels de Ille sur Têt, Millas et Corbère).

Ce temps doit permettre également aux enfants d'échanger entre eux, de partager... L'animateur veille à ce que les enfants goutent aux repas distribués.

ACCUEIL DU SOIR

Accueil périscolaire :

C'est souvent un moment de relâchement pour les enfants.

Des activités en autonomie ou encadrées sont proposées pour ceux qui le souhaitent : jeux sportifs, jeux de société, activités manuelles...

Un retour au calme sera préconisé avant la reprise du temps scolaire (sas de décompression). Malheureusement, compte tenu des contraintes organisationnelles, ce temps est très limité voire absent.

Passation avec l'école : Les animateurs vont chercher les enfants inscrits aux 3D et à l'accueil du soir. Lorsque cela est possible, un temps d'échange entre l'enseignant et l'animateur sera favorisé.

Le temps des 3D a été mis en place il y a quelques années. La collectivité avait fait le choix de maintenir une plage d'1h après la classe dédiée à la mise en place d'un parcours 3D (Détente, Découverte et Développement). Durant cette heure, les parents ne pouvaient pas venir chercher leur enfant.

Des parents ont manifestés leur mécontentement sur l'impossibilité de récupérer son enfant.

A ce jour, ce temps est en cours de réflexion. L'idée serait de maintenir le concept des 3D avec la mise en place d'activités basées sur les 3 concepts mais en laissant la possibilité aux parents de récupérer leur enfant.

Un départ échelonné des enfants serait mis en place après le goûter jusqu'à 18h30.

Après avoir goûté, des ateliers et projets d'activités sont proposés aux enfants qui le souhaitent.

Les enfants ont également la possibilité de jouer librement, en toute autonomie, avec la mise à disposition de jeux et jouets éducatifs (poupées, voitures, puzzles, figurines....

La possibilité de ne rien faire sera également proposée afin de permettre aux enfants qui le souhaitent juste de se reposer après une journée d'école. L'accueil du soir reste un temps privilégié d'échanges et d'écoute entre l'animateur et l'enfant.

Afin de répondre au mieux aux attentes des familles, selon les possibilités en termes de locaux adaptés, disponibles et accessibles, il pourra être proposé d'aménager un espace propice aux devoirs pour les enfants qui le souhaitent. Cependant, il est à préciser que ce temps n'est en aucun cas de l'aide aux devoirs ou de l'étude surveillée, les animateurs n'ayant pas les compétences ni les qualifications.

Chaque famille est accueillie et un temps de transmission d'informations, d'échanges est effectué au moment où l'enfant est récupéré.

Ce temps est primordial pour tous (animateurs, enfants et familles) et indispensable pour le bon accueil de l'enfant.

- Précisez le rythme de la journée périscolaire en indiquant les périodes d'activités et les périodes de repos des enfants :

Emploi du temps type, il est adapté à chaque structure selon les horaires des écoles :

7h30 à 9h	9h à 11h30	11h30 à 13h30	13h30 à 16h30	16h30 à 17h30	17h30 à 18h30
Accueil du matin Arrivée échelonnée	Temps de classe	Pause méridienne : Temps de restauration + accueil périscolaire	Temps de classe	3D	Accueil du soir Départ échelonné

Temps scolaire

Temps périscolaire

- Précisez les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap :

Qu'est ce qui constitue un handicap ?

- La loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a défini, dans son article 114, la notion de « handicap » : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

- Qu'est-ce qu'un enfant à besoins spécifiques ? Quand l'évolution des termes permet une évolution de notre regard sur ces enfants....

Le terme « enfant à besoins spécifiques » va remplacer petit à petit dans nos pratiques, les termes « enfant handicapé, enfant porteur de handicap », puis « enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique ». En effet, « on parle d'enfants à besoins spécifiques quand l'intensité des besoins, liés à la condition de l'enfant et à ses déficiences innées ou acquises, est telle qu'elle exige une modification qualitative ou quantitative importante des ressources dévolues à l'enfant ».

Cette évolution sémantique est importante pour pouvoir changer les pratiques sur le terrain, cependant nous sommes encore loin de la Belgique qui emploie plutôt le terme « d'enfants merveilleux »... C'est tout de même un bon début, car en France nous employons encore trop souvent des termes à connotation négatives pour des situations diverses qui peuvent inconsciemment orienter notre approche du sujet.

Qu'est-ce que l'inclusion ?

Il est important aussi employer le terme « inclusion » présent dans les textes officiels français et européens : « Elle ne consiste pas seulement à intégrer des enfants à besoin spécifiques mais plutôt à créer un milieu d'accueil capable d'accepter et de prendre en compte les différences présentes chez TOUS les enfants » (L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil). Cette définition amène à un changement de point de vue relativement important puisqu'il s'agit de passer de la conception où l'enfant doit s'adapter, s'intégrer, à son inverse : l'établissement se donne pour objectif d'offrir les conditions nécessaires à l'accueil de tous les enfants.

L'inclusion des enfants à besoins spécifiques dans les milieux d'accueil collectif des lois à notre réalité

Les enfants recensés à besoins particuliers sont de plus en plus nombreux ou par la volonté d'un dépistage précoce (campagne nationale Agir Tôt)

La Communauté de communes travaille en partenariat avec le pôle Ressources Hand'avant 66 pour faciliter l'accueil de qualité pour des enfants présentant des besoins particuliers et pour accompagner l'équipe d'animation.

L'information figure sur la fiche de renseignement de l'enfant :

Une rencontre sera organisée avec un des responsable légal, le Directeur des accueils de loisirs et un membre d'Hand'avant66 afin d'établir les modalités d'accueil adaptées à l'enfant pour sa garantir la sécurité physique, morale et affective ainsi que du groupe d'enfants dans lequel il évoluera.

Rien n'est indiqué sur la fiche de renseignement de l'enfant :

Lorsque l'équipe d'animation détecte une difficulté, une problématique, le Directeur de l'accueil de loisirs peut solliciter l'intervention de la référente Handicap/Inclusion de la Communauté de communes et/ou de l'assistante pédagogique du service jeunesse (selon l'âge de l'enfant).

Elle se déplacera sur site pour réaliser une fiche d'observation fine puis dans un deuxième temps en lien avec l'équipe, au cours de temps d'échange elle pourra amener des pistes de réflexion, de solutions pratiques d'outils concrets pour la prise compte de cet enfant lors de ses temps de présence, sans oublier de faire sens pour les autres enfants du groupe.

La référente Handicap/inclusion est éducatrice de jeunes enfants de formation. Elle intervient principalement dans les accueils de loisirs maternels, EAJE et RPE dans le champ des 0/6 ans. Cependant elle pourra intervenir ponctuellement auprès des structures élémentaires qui en font la demande.

Missions de la Référente handicap et enfants à besoins particuliers en duo avec la référente Santé :

- Accompagner tous nos agents en lien avec ces accueils spécifiques en transversal, de la Petite Enfance à l'Enfance Jeunesse /pendant le temps méridien et vacances scolaires pour les 0 à 6 ans dans un premier temps puis 0 /10 ans par la suite.
- Insuffler et accompagner une dynamique de réflexion au sein des équipes pour élaborer les projets d'accueil et les aménagements nécessaires. Être ressource développer des solutions de terrain pratiques pour les équipes l'enfant et ses pairs.
- Être une interlocutrice identifiée et reconnue avec un temps de travail dédié (soutenue en coordination) pour les familles, les partenaires, les institutions.
- Consolider le réseau des partenaires et faciliter les échanges avec les milieux spécialisés poursuivre l'accompagnement et adapter les réponses inter âges
- Sensibiliser et former les agents en interne avec des réunions ciblées en lien avec la coordinatrice / chargée de coopération petite enfance l'accompagnatrice pédagogique et la directrice du service.

Enfin selon la situation, l'association Hand'avant66 sera sollicitée afin d'accompagner l'équipe d'animation et la famille.

Un travail partenarial entre les différents acteurs éducatifs (école, famille, institutions spécialisées, référente handicap et inclusion, équipe d'animation...) est indispensable pour le bon accueil des enfants à besoins particuliers, leur suivi et leur accompagnement durant leurs temps de présences dans les différents services d'accueil du territoire : crèches, accueil de loisirs enfants/ ados temps méridiens, école...

Selon les besoins, la collectivité affecte un agent supplémentaire pour accompagner ces enfants. Les équipes se trouvent de plus en plus confrontées à des enfants agressifs, violents, fumeurs... sans qu'ils ne relèvent d'un dispositif particulier. Face à ces difficultés, les équipes sont parfois démunies et pas désarmées pour réagir. La formation, l'écoute et l'accompagnement sont nécessaires voire indispensable.

2-3 Modalités d'organisation

- Quels sont les locaux mis à disposition pour l'accueil périscolaire ?

Bélesta	Accueil de loisirs
Bouleternère	Accueil de loisirs
Corneilla	Accueil de loisirs
Corbère et Corbère les cabanes	Accueil de loisirs de Corbère
Ille Torcatis	Ecole de Torcatis
Ille Wallon	Ecole de Wallon
Ille Pasteur	Ecole de Pasteur
Ille Langevin	Ecole de Langevin
Millas Maternel	Accueil de loisirs
Millas Élémentaire	Accueil de loisirs
Néfiach	Accueil de loisirs
Rodès	Accueil de loisirs
Saint Féliu d'Amont	Accueil de loisirs

Une convention de mise à disposition de locaux scolaires est cosignée entre les communes Ille sur Têt et Rodès et la Communauté de communes.

- Organisation des équipes d'animation (coproduction du projet pédagogique entre directeurs-trices et animateurs-trices, temps de préparation des activités, encadrement, composition des effectifs par ACM...) :

Les équipes de direction bénéficient de 12h/semaine de temps administratif (hors vacances scolaires et mercredis) consacrées aux réunions avec les équipes d'animation et à la gestion administrative de la structure.

Les équipes d'animation bénéficient d'1h/semaine de réunion consacrée à de la préparation, échange, travail sur le projet pédagogique...

Les Directeurs des accueils de loisirs sont diplômés du BPJEPS LTP ou du BAFD ou en cours de formation (selon le nombre d'enfants accueillis).

Les adjoints des structures sont diplômés du BAFD ou en cours de formation.

Les animateurs sont diplômés du BAFA ou en cours de formation, du CAP petite enfance... et certains non diplômés. Certains sont également diplômés du SST, PSC1, SB...

Depuis quelques années, le recrutement d'animateurs est difficile (Les heures allouées sont peu nombreuses, le métier est peu valorisé, l'emploi est précaire...)

Données 2022/2023 :

				MATIN/SOIRS/MERCREDIS		TEMPS MERIDIEN	
	Directeur	Directeur Adjoint	Animateurs	Nombre enfants accueillis au max.	Capacité d'accueil des locaux	Nombre enfants accueillis au max.	Capacité d'accueil des locaux
Bélesta	1* BPJEPS/SB	/	2	5	40	20	40
Bouleternère	1 BPJEPS/SB	1 BAFD en cours/SB	8	40	90	86	90 (2 services)
Corneilla	1 BPJEPS	1 BAFD	8	45	124	110	124 (2 services)
Corbère et Corbère les cabanes	1 BPJEPS/SB	1 BAFD	11	60	285	134	285 (2 services)
Ille Torcatis	1 BAFD en cours/SB	/	6	49	77	69	290 (2 services)
Ille Wallon	1 BAFD en cours/SB	/	3	15	79	30	
Ille Pasteur	1 BPJEPS en cours	1 BAFD en cours/SB	8	62	141	130	
Ille Langevin	1 BAFD en cours	1 BAFA	7	51	246	79	
Millas Maternel	1 BPJEPS	1 BAFD en cours	7	30	146	65	162
Millas Elémentaire	1 BPJEPS	1 Equivalent BAFD	10	33	50	115	167 (2 services)
Néfiach	1 BPJEPS/SB	1 BAFD en cours/SB	10	53	172	119	172 (2 services)
Rodès	1 BAFD en cours/SB	1 BAFA	5	25	69	57	69 (2 services)
Saint Féliu d'Amont	1* BPJEPS/SB	1 BAFD en cours	14	72	200	134	200 (2 services)

* Même Direction

Les Directeurs : 13 sont titulaires de la fonction publique et 1 en CDD (Contrat à Durée Déterminée)

Les animateurs :

- 30% sont titulaires de la fonction publique
- 54% sont en CDD
- 15% sont sous contrat avec l'association TEST (Travail Emploi Solidaire de la Têt)
- 1% sont PEC (Parcours Emploi Compétence)

- Une formation continue des équipes d'animation est-elle envisagée ? Sous quelle forme ? Et à quelle période ?

Les équipes bénéficient de formations organisées par :

- le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour les agents titulaires (formation peu nombreuse et souvent complète)
- le SDJES en partenariat avec la ligue de l'enseignement
- la Communauté de communes : SST (Sauveteur Secouriste du Travail), SB (Surveillant de Baignade), BAFD.
- Formation en interne en s'appuyant sur les compétences des agents et/ou des services de la Communauté de communes.

Les formations seront mises en place en fonction des besoins des équipes et des projets.

- Collaboration des équipes d'enseignants et des équipes d'animation – décrire les modalités d'organisation :

Les Directeurs des accueils de loisirs participent aux conseils d'école.

Les temps d'échange entre les équipes des enseignants et les équipes d'animation se font principalement de manière informelle.

De part et autre, chacun estime qu'il manque du temps d'échange et du temps de travail en commun pour la mise en place des projets communs, l'accueil des enfants à besoins particuliers, les transmissions d'information, l'organisation et le fonctionnement des 2 entités dans l'intérêt des enfants et des familles.

Des réunions entre les Directeurs des écoles et des accueils de loisirs devraient être formalisées au moins 3 fois/an : à la rentrée scolaire, en janvier et en fin d'année scolaire.

Ce travail est en cours d'organisation.

- Les activités périscolaires sont payantes :

Vous trouverez ci-dessous les tarifs appliqués :

En fonction du Quotient Familial CAF ou MSA		MATERNELS PRIMAIRES				
		PERISCOLAIRE		MERCREDIS		
		PERI Forfait mensuel	3D A la séance	½ journée	Journée	PAI
T1	0 à 350 €	6 €	0.60 €	4 €	8 €	5 €
T2	350.01 à 550 €	7 €	0.75 €	4.50 €	9 €	6 €
T3 / TM*	550.01 à 640 €	8 €	0.80 €	5 €	10 €	7 €
T4	640.01 à 970 €	9 €	0.90 €	5.50 €	11 €	8 €
T5	+ 970 €	10 €	0.95 €	6 €	12 €	9 €

3 Plan mercredi

3.1 Organisation

- L'accueil du mercredi se déroule-t-il dans des locaux différents de l'accueil périscolaire du reste de la semaine ?

- Noms des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) dans lesquels s'organise l'accueil du mercredi (pour les EPCI précisez dans quelles communes ils sont implantés) :

- Est-ce que les enfants de différentes écoles sont regroupés dans un même accueil le mercredi ?

Pour la plupart des structures, l'accueil du mercredi se déroule dans les mêmes locaux que ceux de la semaine sauf pour les enfants :

- de Bélesta : ils sont accueillis principalement sur Ille sur Têt
- de Rodès : ils sont accueillis le mercredi à l'accueil de loisirs de Bouleternère
- d'Ille Sur Têt : Les maternels de Wallon sont accueillis à Torcatis et les élémentaires de Langevin sont accueillis à Pasteur.

Belesta	Structure fermée le mercredi. Les enfants sont accueillis principalement à Ille sur Têt
Bouleternère	Accueil de loisirs de Bouleternère
Corneilla	Accueil de loisirs de Corneilla
Corbère et Corbère les cabanes	Accueil de loisirs de Corbère
Ille Torcatis	Accueil de loisirs de Torcatis
Ille Wallon	Structure fermée le mercredi. Les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs de Torcatis
Ille Pasteur	Accueil de loisirs de Pasteur
Ille Langevin	Structure fermée le mercredi. Les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs de Pasteur
Millas Maternel	Accueil de loisirs de Millas maternel
Millas Élémentaire	Accueil de loisirs de Millas élémentaire
Néfiach	Accueil de loisirs de Néfiach
Rodès	Structure fermée le mercredi. Les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs de Bouleternère
Saint Féliu d'Amont	Accueil de loisirs

NB : Les familles domiciliées sur le territoire peuvent inscrire leur enfant dans l'accueil de loisirs de leur choix.

- Précisez si parmi vos ACM certains sont mixtes (accueil des maternelles et élémentaires dans le même centre)

Certains accueils de loisirs sont mixtes :

- Bouleternère
- Corbère les Cabanes
- Corneilla
- Néfiach
- Saint Féliu d'Amont

- Les équipes d'animation sont-elles identiques sur toute la semaine périscolaire ?

*Oui ~~Non~~ *rayez la mention inutile

- Lorsque les équipes sont différentes précisez les modes de coordination pédagogique entre l'équipe du mercredi et l'équipe des autres jours :

- L'accueil des enfants est-il prévu sur :

* la journée avec repas ~~la demi-journée~~ -les deux *rayez la ou les mentions inutiles

- Organisation de la journée du mercredi (vous préciserez les modalités d'accueil des enfants et les contenus pédagogiques selon les divers moments de la journée- matin, repas, après-midi) :

- Quelles sont les modalités de participation des enfants ?

Les Directeurs des accueils de loisirs, accompagnés de la conseillère d'éducation populaire du SDJES, sont en cours de rédaction du projet pédagogique du plan mercredi.

Tous les axes de chaque structure seront définis dans ce document.

La journée du mercredi doit permettre aux enfants de faire une pause dans leur semaine scolaire et de continuer les projets mis en place durant la semaine.

L'équipe d'animation permettra à l'enfant de choisir son activité et d'exprimer des propositions d'ateliers, de jeux, de projets, de séjours, de sorties... afin de lui permette d'être acteur de ses loisirs.

Journée type du mercredi :

	Maternelles	Elémentaires
7h30/9h30	Les enfants et la famille sont accueillis de façon échelonnés. Un temps d'échange est privilégié par l'équipe avec les familles. Une collation composée d'éléments sains (fruits, pain, confiture...) est proposée aux enfants qui le souhaitent.	
9h30/11h30	Les activités sont présentées par l'équipe d'animation de manière ludique (sketches, contes, histoires...) et puis les enfants choisissent leur atelier. Rangement de l'activité, passage aux toilettes, lavage de mains et temps libre en attendant l'heure du repas.	
11h30/13h30	Repas	
13h30/16h30	Sieste pour les enfants qui en ont besoin. Réveil échelonné. Activités pour les enfants qui ne dorment pas et pour ceux qui se réveillent au fur et à mesure.	13h30/14h : Temps calme (lecture, musique, relaxation...) 14h/16h30 : Présentation des activités par l'équipe d'animation et choix des enfants. Rangement de l'activité, passage aux toilettes, lavage de mains et temps libre en attendant l'heure du repas.
16h/17h	Goûter et réunion d'enfants pour le bilan de journée	
17h/18h30	Accueil : Accueil des familles qui récupèrent leur enfant avec un temps privilégié de transmission sur la journée. Pendant ce temps, des activités libres ou encadrées sont proposées aux enfants.	

3.2 Mise en valeur des richesses du territoire

- Quels sont les partenariats que vous pensez développer sur votre territoire ou sur le département des Pyrénées-Orientales ? (Avec des établissements culturels, des associations d'éducation populaire, sportives, culturelles, des sites naturels...)

Compte tenu de la synthèse des réunions qui ont lieu et les axes à privilégier, plusieurs partenaires vont être sollicités :

- Les Médiathèques de la Communauté de communes
- Les associations de parents d'élèves
- Des associations culturelles, sportives, artistiques
- Les Francas
- La ligue de l'enseignement
- Création d'ATEC (Association Temporaire d'Enfants et d'Adolescents acteurs Citoyens)
- Des intervenants
- Des artisans du territoire
- La TRAM66
- UDSIS
- Etc...

- Envisagez-vous d'intégrer des parcours découvertes avec les enfants dans le cadre de sorties ?

- Quel type de partenariat privilégiez-vous ? (Intervention de personnel spécialisé dans l'accueil périscolaire, utilisation des ressources des partenaires, accompagnement de vos équipes d'animation ...)

Selon les projets pédagogiques de chaque structure (en cours de rédaction), différents partenaires seront privilégiés:

3.3 Développement d'activités éducatives

- Quelles sont les activités que vous développerez le mercredi en lien avec le projet pédagogique périscolaire ? (Ces activités peuvent être artistiques, scientifiques, civiques, numériques, de découverte de l'environnement, écocitoyennes, physiques et sportives...)

De nombreuses activités vont être développées le mercredi en lien avec le projet pédagogique périscolaire :

- Ateliers photos et vidéos : rallye photo, exposition photo, utilisation d'un appareil photo, visite d'exposition culturelle, montage de film...
- Cycles sportifs : vélo, course à pied, foot, tir à l'arc...
- Ateliers artistiques et musicaux : théâtre, danse, fresque murale, expression, chant, sketches... en vue de la présentation d'un spectacle à destination des parents
- Atelier scientifique
- Création de jardin pédagogique
- Atelier culinaire
- Atelier couture
- Ateliers sportifs : Relais, tir à l'arc, parcours de motricité, yoga, relaxation, basket, foot...
- Création d'ATEC (Association Temporaire Enfants Citoyens) : organisation d'un séjour.
- Ateliers d'activités manuelles permettant de développer la motricité fine (manipulation d'objets, de matière, de supports différents...)
- Ateliers lecture : conte, projet avec les médiathèques du territoire...

- Ateliers sur le thème de la nature et du respect de l'environnement (par exemple : intervention de la TRAM66 à Bouleternère, gestion de l'eau)
- Jeux : jeux de société, jeux d'expression, grand jeux...
- Ateliers sensibilisation au numérique (en attente de moyens matériels à voir avec l'école)
- Ateliers découverte autour de la culture Catalane, Africaine...
- Découverte de l'environnement : sorties dans le département (visite de monuments, randonnées...
- Etc...

- Ces activités sont-elles en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances de l'Education nationale ? (Permettent-elles aux enfants de réinvestir les connaissances acquises à l'école ? précisez)

Selon les liens entre les écoles et les accueils de loisirs, les activités mises en place permettront aux enfants de réinvestir les connaissances acquises à l'école. C'est déjà le cas sur plusieurs structures et en devenir pour les autres.

Les ateliers à venir répondront aux besoins des enfants repérés par l'école et par les accueils de loisirs.

- Ces activités seront-elles organisées selon des cycles ?

OUI

- Donneront-elles lieux à des réalisations (exposition, spectacle, tournois...) ?

Voir chapitre 2-1 Objectifs généraux du PEDT et articulation avec le projet d'école

Le projet pédagogique périscolaire de toutes les structures est en cours de rédaction par les Directeurs des accueils de loisirs.

Il sera rédigé de façon à pouvoir répondre aux axes de travail fixés suite aux réunions de travail effectuées avec les partenaires (écoles, parents d'élèves, petite enfance...).

Des réalisations sont déjà prévues : Exposition, kermesse, fêtes de fin d'année...

4. Modalités d'information des familles

- Quels sont les modes de communication mis en place pour informer les familles de l'offre d'accueil de loisirs périscolaire ?

Les familles sont informées par le biais :

- Du site internet
- Du Facebook de la Communauté de communes
- De mails avec les Directeurs
- D'affichage sur les structures
- Lorsque les parents déposent et viennent chercher leur enfant
- Lors des rdv avec les Directeurs des accueils de loisirs lors des réservations pour les vacances et les mercredis
- Lors des manifestations et des évènements comme des goûters parents, soirée portes ouvertes...
- Lors des réunions de rentrée

- Quelles sont les modalités mises en œuvre pour permettre aux familles d'exprimer leur avis sur le contenu éducatif périscolaire ?

Les familles ont la possibilité d'exprimer leur avis lors :

- Des temps d'accueils du matin et du soir
- Par téléphone
- Par mail
- Lors des manifestations, portes ouvertes et événements organisés par les structures
- Lors des périodes de réservations
- Etc...

5. Modalités d'évaluation du PEDT et du plan mercredi

Décrire les modalités et critères d'évaluation :

- Avez-vous prévu un comité de suivi ?

OUI

- Si oui, quelles sont ces modalités de fonctionnement et sa composition ?

Nous prévoyons un comité de suivi entre la Directrice du service petite enfance et jeunesse, l'assistante pédagogique du service jeunesse, la coordinatrice petite enfance et les Directeurs des accueils de loisirs. L'objectif sera d'évoquer les projets en cours, réalisés et à venir après chaque session de vacances scolaires. Des outils d'évaluation, des visites de structure, des bilans par structure et groupés seront organisés.

- Avez-vous prévu des réunions de coordination entre équipes d'animation et équipes enseignantes ?

Lors des premières réunions de travail avec les Directeurs des écoles, il a été évoqué la difficulté de mise en place de réunion formelle entre les enseignants et les équipes d'animateurs. Lorsque les uns travaillent les autres sont en repos. Malgré une forte motivation de part et d'autre, les contraintes réelles d'organisation sont bien présentes.

- Avez-vous prévu d'inviter les directeurs d'ACM et les directeurs d'école au comité de pilotage du PEDT ?

OUI

- Les directeurs d'ACM sont-ils invités au conseil d'école ?

OUI. Depuis quelques temps, les Directeurs des accueils de loisirs sont invités au Conseil d'école et y participent.

6. Pilotage du Projet Educatif De Territoire

- Composition du comité de pilotage : (partenaires institutionnels, élus, équipe d'animation, équipe enseignante, parents...) Modalités de pilotage (nombre de réunions sur l'année...):

Le SDJES, la CAF, les inspecteurs de l'Education Nationale, le élu de la Communauté de communes, les Directeurs d'écoles, les Directeurs des accueils de loisirs, la Directrice du service petite enfance et jeunesse, l'assistant pédagogique et administratif, la coordinatrice petite enfance et les parents d'élèves.

- Modalités de pilotage (nombre de réunions sur l'année...)

En début et en fin d'année scolaire.

- Avez-vous envisagés un comité de suivi du PEDT ? (Intermédiaire au comité de pilotage qui permet de régler les problèmes, d'approfondir des réflexions...)

OUI, courant janvier.

7. Signature du Projet Educatif De Territoire

Le 23 juin 2023

Monsieur William BURGHOFFER

Président de l'EPCI de : Communauté de communes Roussillon Conflent

